

Protection des animaux : une formation pour les gestionnaires de fourrières



© 2023 Les Echos Publishing

De nombreuses communes confient à des associations la gestion de la fourrière animale (récupération des chiens et des chats trouvés sur la voie publique, recherche de leur propriétaires et gardiennage).

Afin de lutter contre la maltraitance animale, les gestionnaires de fourrières doivent, depuis le 1^{er} janvier 2023, justifier avoir suivi une formation relative au bien-être des chiens et des chats.

Celle-ci peut consister en :

- une formation dans un établissement habilité par le ministre de l'Agriculture afin d'acquérir les connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des chiens et des chats ;
- une certification professionnelle, à condition que cette formation comporte un enseignement relatif au bien-être des chiens et des chats d'une durée d'au moins 6 heures (liste des certifications reconnues établie par arrêté du ministre de l'Agriculture).

[Décret n° 2022-1179 du 24 août 2022, JO du 26](#)

© 2022 Les Echos Publishing